

Indemnisés sur 200 ans

■ En 2004, La Poste de Villé se faisait braquer. Depuis, les malfaiteurs ont été arrêtés, jugés et condamnés à des peines de prisons ainsi qu'au paiement d'indemnités à leurs victimes. Sauf qu'à Villé, les guichetiers ont déjà touché l'intégralité de la somme. Et que les facteurs ont droit à 5 € par trimestre pendant 200 ans.

Le samedi 11 septembre 2004, « on s'est fait braquer », raconte un groupe de facteurs de Villé. Un énergumène masqué est rentré à l'aposte, d'abord au guichet et après dans la salle des facteurs. Il a menacé tout le monde, atiré en l'air et est parti », e n p renant avec lui environs 1000 €. C em atin-là, il ya douze facteurs, la receveuse et deux guichetiers. La bande à l'origine de ce hold-up sera arrêtée quelques années après, jugée en 2007, certains membres condamnés à de lourdes peines de prison. Puis, fin 2008, la question de

l'indemnisation des victimes est évoquée. Une somme de 4000 € doit être payée par les malfaiteurs à chacune de leurs victimes de Villé. Sauf que les auteurs sont insolvables. Et que le traitement ne sera pas identiques selon les personnes.

« End ébut d'année, la receveuse et les guichetiers ont eu leurs 4000 € et pas nous. » Plus exactement, « on nous verse tous les trois mois environ 5 €. On a fait le calcul. On sera indemnisé au bout de 200 ans. » Cette différence de traitement est une conséquence indirecte du changement de statut de La Poste en 2008 avec d'un côté « l'enseigne » -les guichets et la banque- et de l'autre la distribution du courrier. « On a fait confiance aux avocats de La Poste. Mais au moment, il y a eu un traitement séparé pour l'indemnisation et nous n'avons pas été prévenus. On ne comprend pas trop l'attitude de La Poste. »

D'autant que ceci intervient en pleine réorganisation de la distribution du courrier. Et que pour les facteurs de Villé, certains aménagements ne vont pas d'eux-mêmes. Une première grève a eu lieu le 18 août 2008 (voir DNA du 19 août 2008). Vient se greffer cette affaire dans laquelle les facteurs se sentent lésés. Entre eux et leur direction, un bras de fer s'engage. « Nous avons dit qu'avant toute négociation, on veut ces 4000 €. »

Un épiphénomène, selon la direction

La direction, elle, minimise l'affaire. « C'est un épiphénomène dans la réorganisation du courrier sur la plate-forme de distribution de Sélestat », commente Régis Bourbon, directeur des ressources humaines de La Poste à Sélestat. Il connaît bien le dossier puisqu'au mois de juin dernier, il recevait une délégation de facteurs de Villé, accompagné d'un représen-

tant syndical. « Le dossier est en cours », explique-t-il. D'après lui, il n'existe pas vraiment de « différence de traitement ». « Les victimes ont été accompagnées dès leur agression. Des aides et conseil juridiques nous ont orientés vers une procédure auprès de la commission d'indemnisation des victimes d'infraction (Civi). Nous avons eu connaissance vers le mois de mai que la commission subrogeait (se substituait aux débiteurs, ndlr) sous forme trimestrielle. » Depuis, « nous sommes en contact permanent sur ce dossier ».

Pourquoi les trois autres personnes braquées de Villé ont déjà obtenu leur indemnisation ? « Leur avocat a choisi une autre voie. » Quant aux facteurs, ils se consolent de savoir qu'« il est important que les instances mises à disposition par la justice, comme le Civi, soient utilisées ». A faire à suivre.

Jean-Frédéric Tuefferd

En pleine réorganisation

La plate-forme de distribution du courrier de Sélestat est en pleine réorganisation. Après avoir commencé rue de Bergheim, les travaux du nouveau centre de tri de Sélestat ont été délocalisés en ZI nord, rue de Charleroi. « Compte tenu des surfaces, nous allons procéder en deux étapes », indique Régis Bourbon, directeur des ressources humaines de La Poste à Sélestat. « Le 25 septembre, les équipes de tri déménageront le 25 septembre. Après avoir réalisé une extension de 400 m² courant 2010, l'intégralité des services, en particulier les boîtes postales, occupera les nouveaux locaux. » La raison du changement d'adresse de La Poste, après un chantier bien entamé, est « vraiment une question d'experts », répond Régis Bourbon. « C'est une question technique qui relève de l'immobilier. Nous sommes justes des usagers. »

À Villé, la réorganisation touche les tournées. De douze aujourd'hui, elles passent à dix. En outre, le tri ne sera plus réalisé de façon manuelle à Villé mais mécaniquement à Sélestat. « Il y aura plus de travaux en contact avec la clientèle. » Le temps de travail des facteurs reste inchangé, pas leurs horaires : ils commenceront plus tard. Quant aux recommandés, les usagers ne pourront pas les récupérer dans l'après-midi dans l'agence de Villé. En fait, un numéro gratuit, le 3631, sera mis en service. Pour que le pli recommandé soit représenté au domicile de l'utilisateur le lendemain, il devra composer le 3631 avant midi. « Notre objectif n'est pas de mettre les objets en instance mais de réussir la distribution au domicile. C'est véritablement un plus », argumente Régis Bourbon. Une partie des facteurs de Villé voient l'ensemble de ces aménagements comme une dégradation du service public.